

# Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

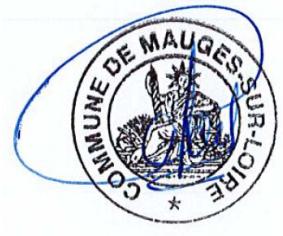
## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Le Marillais - 1/2 : Ouest

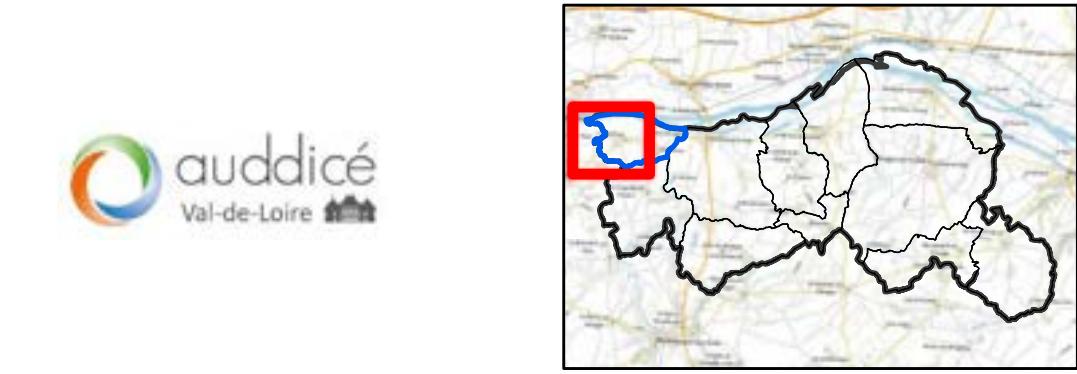
1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/12/2024  
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mauges-sur-Loire  
Le Maire,



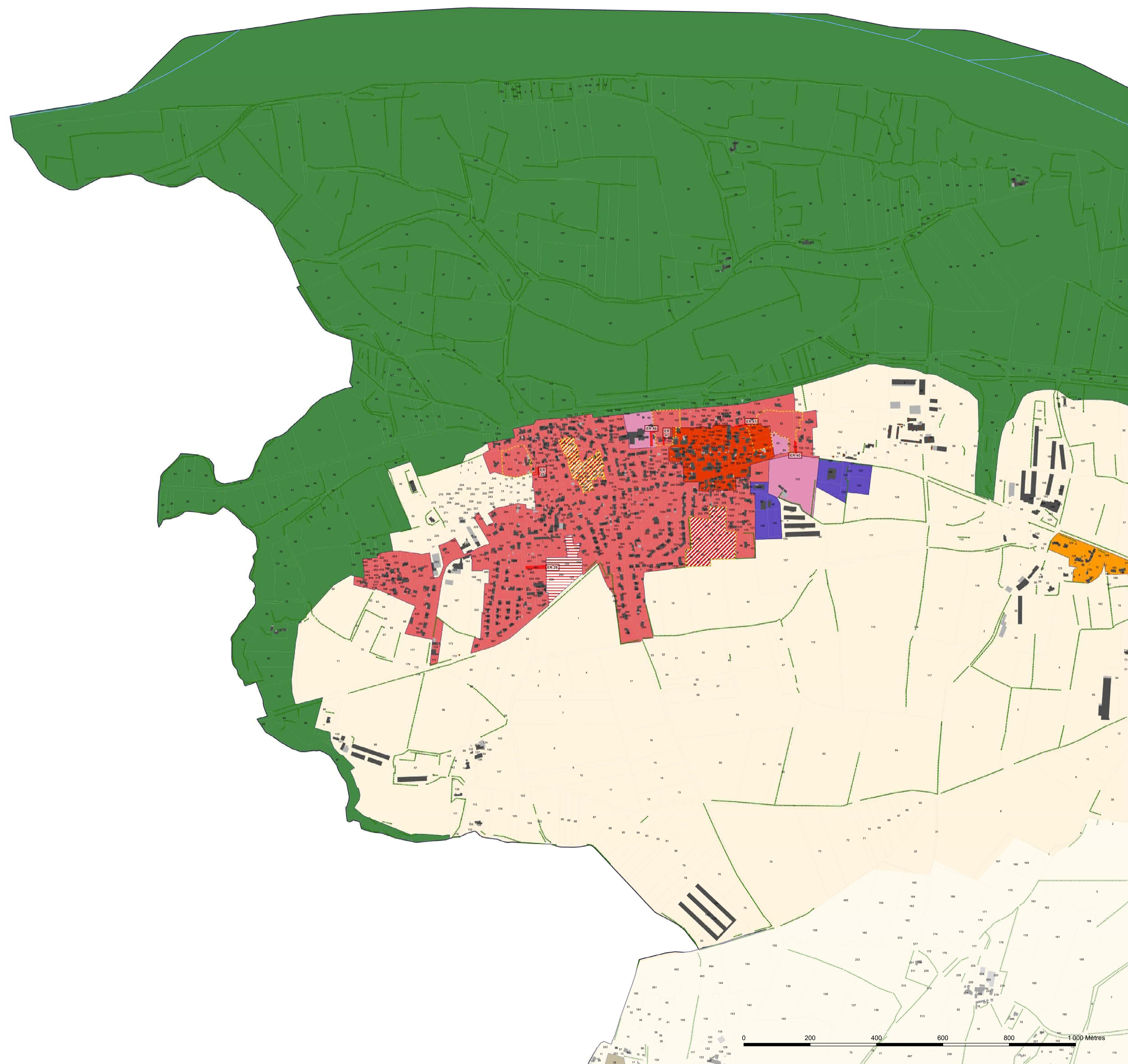
Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 16/12/2019  
Modification n°1 du PLU approuvée le : 19/05/2022  
Modification n°2 du PLU approuvée le : 12/12/2024



#### Légende

	Linière de commerces à préserver - L151-37 du CU
	Périmètre d'implantation des commerces - L151-16 du CU
	Secteur concerné par une OAP sectorielle
	Emplacement réservé - L 151-41 du CU
	Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
	Haie à protéger - L 151-19 du CU
	Espace boisé classé - L113-1 du CU
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
	Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
	Cours d'eau

	Limite de zone
<b>Zone urbaine</b>	
	UA : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
	UAH : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville - secteur de haute importance
	UB : Zone urbaine à dominante habitat - secteur de haute importance
	UBy : Zone urbaine à dominante habitat autorisant le développement d'activité existante
	UY : Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
	UYc1 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
	UYc2 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
	UYr : Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
	UE : Zone urbaine à dominante équipement
	UEA : Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d'hébergement spécifique (religieux, handicap)
	UEb : Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
	UT : Zone urbaine à dominante touristique
<b>Zone à urbaniser</b>	
	1AUa : Zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme
	1AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
	2AUa : Zone d'extension à dominante habitat à moyen ou long terme
	2AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme
<b>Zone agricole</b>	
	A : Zone agricole
	Ah : STeCAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
	Ay : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
	Av : Zone agricole à vocation viticole
<b>Zone naturelle</b>	
	N : Zone naturelle
	Nc : Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
	NJ : Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
	NL : Secteur naturel à dominante loisirs / camping
	NT : Secteur naturel à dominante touristique
	Ny : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU



Commune de  
**MAUGES-SUR-LOIRE**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Le Marillais - 2/2 : Est

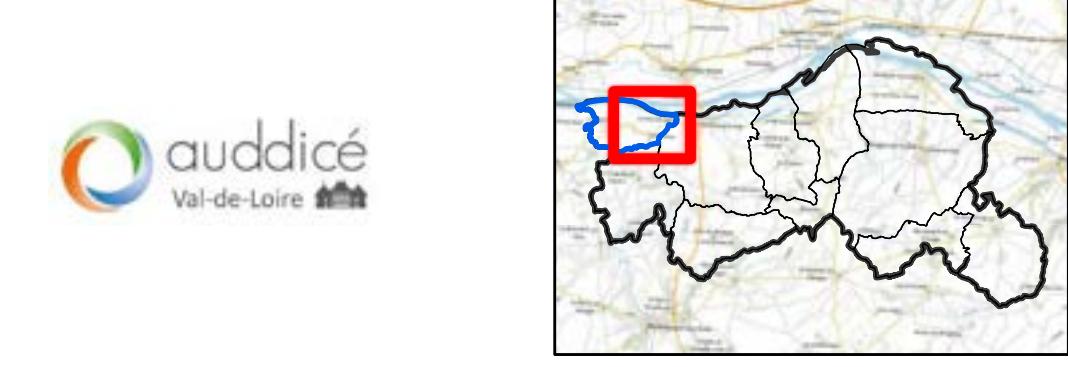
1:4000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/12/2024  
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mauges-sur-Loire  
Le Maire,



Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 16/12/2019  
Modification n°1 du PLU approuvée le : 19/05/2022  
Modification n°2 du PLU approuvée le : 12/12/2024



Légende

- Linière de commerces à préserver - L151-37 du CU
- Périmètre d'implantation des commerces - L151-16 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
- Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
- Haie à protéger - L 151-19 du CU
- Espace boisé classé - L113-1 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
- Cours d'eau

Limites de zone

- Zone urbaine**
  - UA : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
  - UAH : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville - secteur de haute importance
  - UB : Zone urbaine à dominante habitat - secteur de haute importance
  - UBY : Zone urbaine à dominante habitat autorisant le développement d'activité existante
  - UY : Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
  - UYC1 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
  - UYC2 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
  - UYR : Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
  - UE : Zone urbaine à dominante équipement
  - UEA : Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d'hébergement spécifique (religieux, handicap)
  - UEB : Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
  - UT : Zone urbaine à dominante touristique

- Zone à urbaniser**
  - 1AUa : Zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme
  - 1AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
  - 2AUa : Zone d'extension à dominante habitat à moyen ou long terme
  - 2AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme

- Zone agricole**
  - A : Zone agricole
  - AH : SiTeCAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
  - Ay : SiTeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
  - Av : Zone agricole à vocation viticole

- Zone naturelle**
  - N : Zone naturelle
  - Nc : Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
  - NJ : Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
  - NL : Secteur naturel à dominante loisirs / camping
  - NT : Secteur naturel à dominante touristique
  - Ny : SiTeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU

